



D.2024.12.11.5.13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.13 – Avenant n° 2 au marché M2023-0118 pour le gros entretien et la rénovation des moteurs des appareils de voie Métro à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 2.

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération n°D.2023.06.28.6.9 en date du 28 juin 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2023-0118 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser l'opération de gros entretien et rénovation des moteurs des appareils de voie Métro, et ce en application des dispositions de l'article 35.5 du CSP qui prévoit la possibilité de confier à la Régie Tisséo Voyageurs, par contrat distinct et par attribution directe, la réalisation de prestations de fournitures et/ou de services en application des dispositions issues de des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique.

Les moteurs des appareils de voie sont des équipements permettant de basculer les aiguillages afin que les rames puissent effectuer les changements de sens de circulation aux terminus ou lors de mises en place de services provisoires. Tisséo Collectivités prévoit le remplacement échelonné sur 2023/2027 des moteurs des appareils de voie des deux lignes de métro de manière à fiabiliser leur fonctionnement tout en répondant à un problème d'obsolescence.

Le présent marché a pour objet l'opération de gros entretien et de rénovation des moteurs des appareils de voie du Métro, soit la fourniture et pose de 8 moteurs de la ligne A pour 2023.

Ce marché a été conclu pour une durée de 12 mois pour un montant total de 287 748, 00 €HT.

Par délibération n° D.2024.04.03.8.7 en date du 3 avril 2024, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant 1 au marché M2023-0118, sans incidence financière, ayant pour objet :

- de prolonger la durée du marché de 6 mois, portant ainsi la durée globale à 18 mois afin de finaliser l'opération.

Le présent avenant n°2, sans incidence financière, a pour objet :

- de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2025 afin de terminer l'opération. En effet les moteurs reçus ont été retournés chez le constructeur pour traitement de non-conformités, engendrant un retard pour le remplacement des moteurs prévu initialement fin 2024.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Jop n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 au marché M2023-0118 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES